



Fiche Mémorandum

Trouver des contenus libres de droits

Il est **possible de réutiliser des contenus libres de droits** ou qui font partie du domaine public dans un devoir. Une idée, une information ou une œuvre appartenant au domaine public sont libres d'accès et leur réutilisation ne demande pas de permission préalable auprès de l'auteur.

> Respecter le droit d'auteur sur Internet



Par défaut, tout ce qui est publié sur le Web est sous **copyright** ! Il est donc :

- ✗ **Interdit d'utiliser le contenu** publié sur un site **sans citer la source** !
- ✗ **Interdit de copier-coller** le contenu d'un site pour l'insérer dans son travail (texte, son, image ou vidéo) ou de le publier sur son propre site !

> Les licences Creative Commons



Certains contenus du web peuvent être réutilisés sous le régime des licences Creative Commons (cession partielle de droits). Les droits sont signalés sur la page ou le site, et précisent l'usage possible des contenus.

SYMBOLES



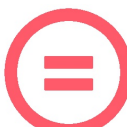
Paternité = « permet aux autres de distribuer, remixer, arranger, et adapter votre œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on vous accorde le mérite de la création originale en citant votre nom. »



Pas d'utilisation commerciale = « pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant. »



Partage à l'identique = « toutes les nouvelles œuvres basées sur les vôtres auront la même licence. »



Pas de modification = « autorise la redistribution, à but commercial ou non, tant que l'œuvre est diffusée sans modification et dans son intégralité. »

Source : <http://creativecommons.org/licenses/a>



> Exemple: obtenir des images libres de droits

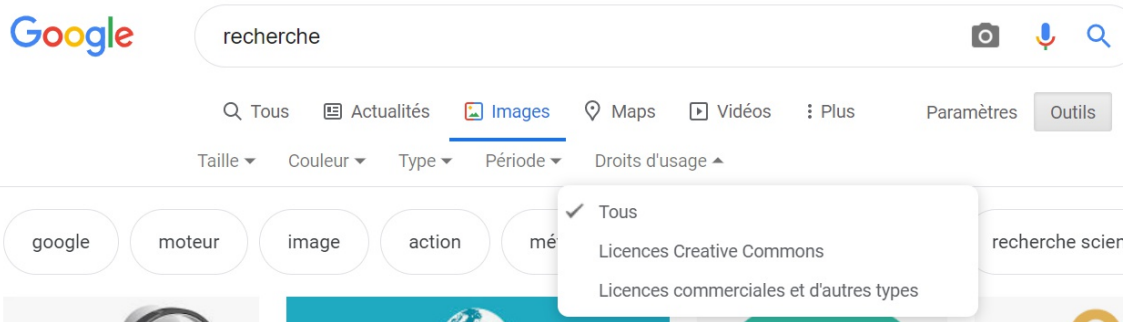
1

Bases de données d'images libres de droit

- **Pixabay** <https://pixabay.com/fr/> : Les images sont libres de droits et publiées sous licence Creative Commons.
- **Flickr** <https://www.flickr.com/> : En faisant une recherche avancée avec l'onglet « Tous les Creative Commons » coché.
- **Creative Commons Search** <https://ccsearch.creativecommons.org/> : ce site propose uniquement des images libres de droit.

2

Fonction « Licences Creative Commons » sous Google



J'effectue une recherche d'image sous **Google Image** :

<https://www.google.fr/imghp?hl=fr>

- Je clique sur « **Outils** ».
- Je filtre par « **Droits d'usage** ».
- Je clique sur « **Licences Creative Commons** ».
- Je vérifie les **droits de réutilisation** sur le site qui héberge l'image.



Pour aller plus loin.

CREATIVE COMMONS. À propos des licences. In : *Site web Creative Commons* [en ligne] [consulté le 21 janvier 2021]. Disponible sur : <http://creativecommons.org/licenses/>

MATTATIA, Fabrice. *Internet et les réseaux sociaux : Que dit la loi ?*. Paris : Eyrolles, 2015. [Accès BU Artois](#).

